

Bulletin d'inscription

Bulletin à retourner accompagné du règlement à

CFMP Wilo France – Division Services

1005, boulevard de la Communication – Zone Autoroutière Nord – 53950 LOUVERNÉ

Stage

Code stage _____ Dates _____

Intitulé _____

Lieu _____

Société

Raison Sociale _____

Conventionné Non conventionné Delta Xperts

Nom et qualité du demandeur _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Fax _____ Email _____

N° de TVA intracommunautaire _____

Stagiaire(s)

Nom	Prénom	Diplôme ou niveau	Fonction dans l'entreprise
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Modalités administratives – Facturation

Les «Conventions et facturations» sont à adresser à _____

à l'adresse ci-dessus

à l'organisme gestionnaire, FAF, ASFO

Raison sociale : _____ Nom du responsable : _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Fax _____ Email _____

Coût de la formation

Par personne (euros) _____ HT x _____ personne(s) TOTAL HT : _____ (euros)

Cachet de l'entreprise

Date et signature _____

Conditions générales

1. Généralités

1.1 La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation sans réserve des conditions générales.

1.2 Après examen du dossier, le CFMP Wilo France se réserve le droit de réclamer le paiement comptant avant le début du stage.

1.3 L'inscription n'est définitive qu'après confirmation de l'inscription par le CFMP Wilo France, précisant le code stage, l'intitulé, les dates, les conditions de séjour, le coût du stage.

2. Modalités d'inscription

2.1 La demande d'inscription se fait au moyen du bulletin d'inscription inclus dans le catalogue des stages, adressé au CFMP Wilo France accompagné du règlement.

2.2 Cette demande doit nous parvenir au plus tard un mois avant le début du stage concerné.

2.3 Le nombre de participants est variable selon la nature du stage. Par conséquent, il sera tenu compte de l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription jusqu'à concurrence du nombre de participants prévus.

3. Coût de la formation

3.1 Les stages inter-entreprises sont payants. Ils comprennent les frais de formation et le ou les repas du midi. Le repas et l'hébergement éventuel du soir restent à la charge des stagiaires.

Pour les stages intra-entreprise personnalisés, un devis sera établi par le CFMP.

4. Confirmation d'inscription – Convocation – Convention

4.1 Dès réception du bulletin d'inscription et du règlement, le CFMP Wilo France adresse au demandeur :

– Une confirmation d'inscription et une convocation précisant le code stage, l'intitulé, les dates et horaires, le lieu du stage.

– Deux exemplaires de la convention de formation établie entre le demandeur et le CFMP Wilo France déclaré organisme de formation auprès de la Préfecture d'île de France, numéro de déclaration d'existence : 11930702793, conformément à la législation sur la formation professionnelle continue (Loi n° 71-575 du 16 Juillet 1971).

– Un exemplaire de la convention de formation est à retourner signé au CFMP Wilo France au plus tard 15 jours avant le début du stage.

5. Facturation – Paiement

5.1 La facture est adressée au demandeur ou à l'organisme gestionnaire mentionné sur le bulletin d'inscription.

5.2 Les paiements sont à effectuer par chèque bancaire à l'ordre de Wilo France.

5.3 Condition de paiement : 30 jours fin de mois, le 15 du mois suivant.

6. Annulation

6.1 Annulation du stage : Wilo France se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre de participants est insuffisant.

Le demandeur est informé 10 jours avant le début du stage. Annulation par le demandeur : En cas d'annulation d'inscription par le demandeur à un stage inter-entreprise ou intra-entreprise parvenue au CFMP Wilo France moins de 15 jours avant le début du stage, un dédit de 20% du coût du stage sera facturé pour frais administratifs.

Si cette annulation intervient la veille ou le jour de début du stage, celui-ci sera dû en totalité par le demandeur.

7. Sanction du stage

A l'issue de la formation, il sera remis à chaque stagiaire, une attestation de présence et un certificat de stage.

8. Litiges

Tout litige sera soumis au Tribunal de Commerce de Nanterre.